

Jeudi 20 octobre 2011

---

## GVT : la CPU satisfaite

---



Les présidents et directeurs de la CPU réunis en séance plénière ce jour ont accueilli positivement la décision du Gouvernement, annoncée par le Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, de dégager 14,5 M€ pour financer le glissement vieillesse technicité (GVT) des universités. Ils mesurent la portée d'une telle décision dans le contexte particulièrement difficile des finances publiques et la volonté commune de Laurent Wauquiez et de Valérie Pécresse de garantir les conditions d'exercice des libertés et responsabilités que la loi confie aux universités.

La CPU plénière a salué l'importance et la qualité du travail conduit par le groupe de travail commun à la CPU et au Ministère, qui a permis de définir une méthodologie de calcul solide, homogène et partagée, et l'esprit de responsabilité avec lequel les équipes de tous les établissements contactés, sans aucune exception, ont rapidement répondu aux questionnaires très techniques et très détaillés qui leur ont été adressés. Les universités ont manifesté à cette occasion leurs compétences et leur capacité à anticiper et chiffrer leur masse salariale.

La CPU souhaite que, au-delà du GVT, les travaux avec le Ministère, suspendus à cette décision depuis plusieurs semaines, reprennent sans tarder pour que les décisions d'allocation des moyens soient préparées entre l'Etat et les universités, autonomes et responsables, et reposent sur des outils et des données de qualité, communs, objectifs et fiables, en particulier en vue de l'actualisation de la masse salariale des personnels, dans leur intérêt.

L'effort budgétaire de la Nation pour la remise au niveau international de ses universités, doit se poursuivre ; les universités comme les services de l'Etat doivent améliorer, de manière continue, confiante et partagée, la qualité et la transparence de leur gestion. La décision prise sur le GVT et le travail commun qui l'a préparée et permise marquent un pas dans cette direction qui devra garantir aux universités et établissements les moyens nécessaires à leur autonomie et leurs missions.

Contact presse : Pôle Communication – 01 44 32 92 45